



**Municipalité de
Saint-Jules**

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 3E EXERCICE FINANCIER

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. BEAUCE CENTRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité :

QUE le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Jules pour le 3^{ième} exercice financier du rôle triennal, 2023-2024-2025, est déposé au bureau de la greffière-trésorière, sis au 390, rue Principale, Saint-Jules, en date du 12 septembre 2024. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.

QU'une demande de révision peut être logée à l'égard du 3^{ième} exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

QU'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité de Saint-Jules ou au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2°, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de Beauce Centre;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Beauce-Centre, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC de Beauce-Centre, sise au 111-A, 107^e rue, Beauceville, G5X 2P9 ou y être envoyée par courrier recommandé.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Jules, ce 17 septembre 2024

Gina Lessard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION:

Je soussignée, Gina Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Jules, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'Avis public ci-haut en:

En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 13h00 et 15h00 le 17 septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour de septembre 2024.

Gina Lessard

Gina Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière